

RAPPORT D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL 2024

RGREEN INVEST

Société par actions simplifiée - Société de Gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers -
R.C.S. de Paris n° 797 827 995 - 47 rue de Chaillot, 75016

Sommaire

INTRODUCTION

PRINCIPE GÉNÉRAL D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

EXCEPTION À LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT

EXERCICE DES DROITS DE VOTES EN 2024

RECOURS À DES CONSEILLERS DE VOTE

CONFLITS D'INTÉRÊTS DANS L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Introduction

En conformité avec l'article L. 533-16 du Code monétaire et financier, RGREEN INVEST élabore chaque année un rapport détaillant la mise en œuvre de sa politique d'engagement actionnarial.

Ce rapport introduit notamment :

- Une description générale des principes d'exercice de droits de vote par RGREEN INVEST ainsi qu'une présentation des choix les plus importants ;
- L'exercice effectif de droit de vote par RGREEN INVEST dans les sociétés détenues par les fonds qu'elle gère, sur l'année 2024 ;
- Les situations dans lesquelles RGREEN INVEST a estimé ne pas être en mesure de respecter les principes établis dans sa politique de vote ;
- Les situations dans lesquelles RGREEN INVEST a eu recours à des conseillers de vote ;
- Les conflits d'intérêts potentiels identifiés par RGREEN INVEST dans le cadre de l'exercice des droits de vote.

Principe général d'exercice des droits de vote

RGREEN INVEST exerce des droits de vote :

1. En tenant compte des intérêts des investisseurs

2. Dans l'intérêt social des sociétés détenues. Les décisions s'appuient sur la politique d'engagement actionnarial, ainsi que sur les principes d'investissement responsable que poursuit RGREEN INVEST et les principes de gouvernance d'entreprise.

Les personnes autorisées à voter sont les représentants d'RGREEN INVEST, agissant en le nom et pour le compte des fonds. RGREEN INVEST se prononce systématiquement sur les résolutions proposées en assemblée générale ou au sein des instances dirigeantes.

En tant que société à mission dédiée à la transition énergétique, RGREEN INVEST adopte une approche proactive à travers l'établissement, lorsque cela est possible, de plans d'action environnementaux et sociaux suivis à travers des comités ou réunions ESG & Impact (avec l'entreprise cible). Ces comités ou réunions permettent d'identifier les enjeux majeurs et les porter à la connaissance des instances de direction lorsque la documentation juridique de la transaction en question le permet.

Toutes les actions d'engagements et votes de RGREEN INVEST sur les sujets ESG & impact ont pour objectif de promouvoir la transition énergétique tout en limitant les autres risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Exception à la politique d'engagement

En 2024, RGREEN INVEST n'a pas utilisé son engagement actionnarial en dehors du cadre de la procédure d'engagement actionnarial.

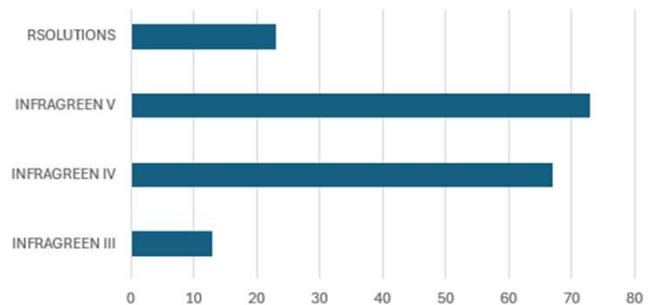
Exercice des droits de votes en 2024

Au 31 décembre 2024, RGREEN INVEST a exercé des droits de vote dans 22 sociétés en portefeuille.

176

C'est le nombre de vote signifiants que RGREEN INVEST a réalisé en 2024 sur 22 sociétés françaises et européennes dans lesquelles elle détient des droits de vote, dont 1 abstention et 2 votes défavorables.

Répartition des votes par fonds



12 collaborateurs assistants aux réunions

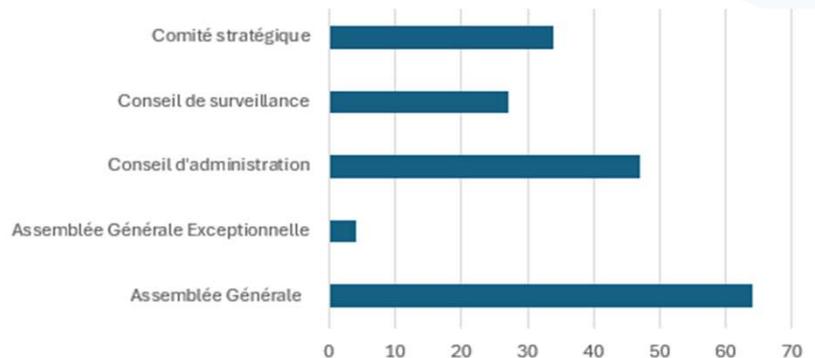
99%

de votes favorables

4

Votes liés à la mise en place de critères ESG & impact (représentant 100% des votes sur des critères ESG & impact*), dont un vote défavorable (concernant l'exclusion d'un fournisseur).

Type de réunions tenues en 2024



*Le faible nombre de votes formels sur des résolutions ESG s'explique par l'approche proactive de RGREEN INVEST d'intégration de l'ESG dès la phase d'investissement. Les engagements ESG sont systématiquement négociés et intégrés dans les clauses contractuelles de nos participations. Cette approche permet un dialogue continu avec les entreprises et une influence plus directe sur leurs pratiques ESG.

Recours à des conseillers de vote

En 2024, RGREEN INVEST n'a pas eu recours à des conseillers de vote.

Conflits d'intérêts dans l'exercice des droits de vote

En 2024, RGREEN INVEST n'a pas identifié de nouveaux conflits d'intérêts potentiels ni avérés dans le cadre de l'exercice de ses droits de vote.

Avertissement

RGREEN INVEST est une Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé à Paris, au 47-51, rue de Chaillot 75016 Paris France. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 797 827 995. RGREEN INVEST est également une Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP-15000021.

Ce rapport d'engagement actionnarial a été préparé selon les dernières informations dont disposait la société RGREEN INVEST au moment de sa rédaction. Il a été préparé à des fins réglementaires et dans un souci de transparence, il ne s'agit pas d'un document commercial

Ce document est communiqué à titre d'information uniquement. Il est mis à disposition pour fournir des informations sur les Fonds gérés et la Société de gestion, et est susceptible de faire l'objet de mises à jour, compléments d'information, révisions et vérifications sans avis préalables. Ce document est fourni à titre d'information uniquement et n'est pas destiné à constituer la base d'un accord juridique. Il ne constitue pas une invitation, un conseil ou une recommandation de souscrire, acquérir ou céder des parts émises ou à émettre par un fonds ou tout autre véhicule d'investissement.

Ce document, ou dans tout autre document ou communication ultérieurs, ne doit être interprété comme une sollicitation par RGREEN INVEST ou par l'une de ses entités affiliées à investir, à vendre ou à ne pas investir dans un instrument financier.

Il convient de rappeler aux destinataires de ce document qui seraient intéressés par un investissement dans le Fonds, qu'une telle souscription de part ne peut se faire que sur la base des informations contenues dans la version finale de la documentation du Fonds et qui peuvent différer des éléments produits ici. Aucune garantie n'est donnée sur la validité, l'exactitude, la pérennité ou l'exhaustivité de l'information mentionnée ou induite dans ce document ou toute autre information fournie en rapport avec le Fonds.

Ce document a été préparé par RGREEN INVEST exclusivement dans le but de fournir une information à ses destinataires. Il ne peut être reproduit, transmis, distribué ou publié par des tiers, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de RGREEN INVEST. Aucune des données présentées dans ce document ne peut être utilisée à des fins commerciales sans le consentement express de RGREEN INVEST, ses administrateurs, employés et affiliés. Toute utilisation ou reproduction non autorisée de ces données peut entraîner des poursuites judiciaires.

Toutes les déclarations d'opinion et/ou convictions contenues dans ce document ainsi que tous les points de vue exprimés et toutes les projections, prévisions et déclarations concernant les perspectives d'événements futurs ou la performance possible des fonds, reflètent la propre analyse et interprétation de RGREEN INVEST des informations dont elle dispose au moment de sa rédaction. Aucune assurance n'est donnée quant à l'exactitude de ces déclarations, appréciations, projections ou prévisions ou quant à la réalisation des objectifs.

RGREEN INVEST

Société par actions simplifiée - Société de Gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers -
R.C.S. de Paris n° 797 827 995 – 47 rue de Chaillot, 75016